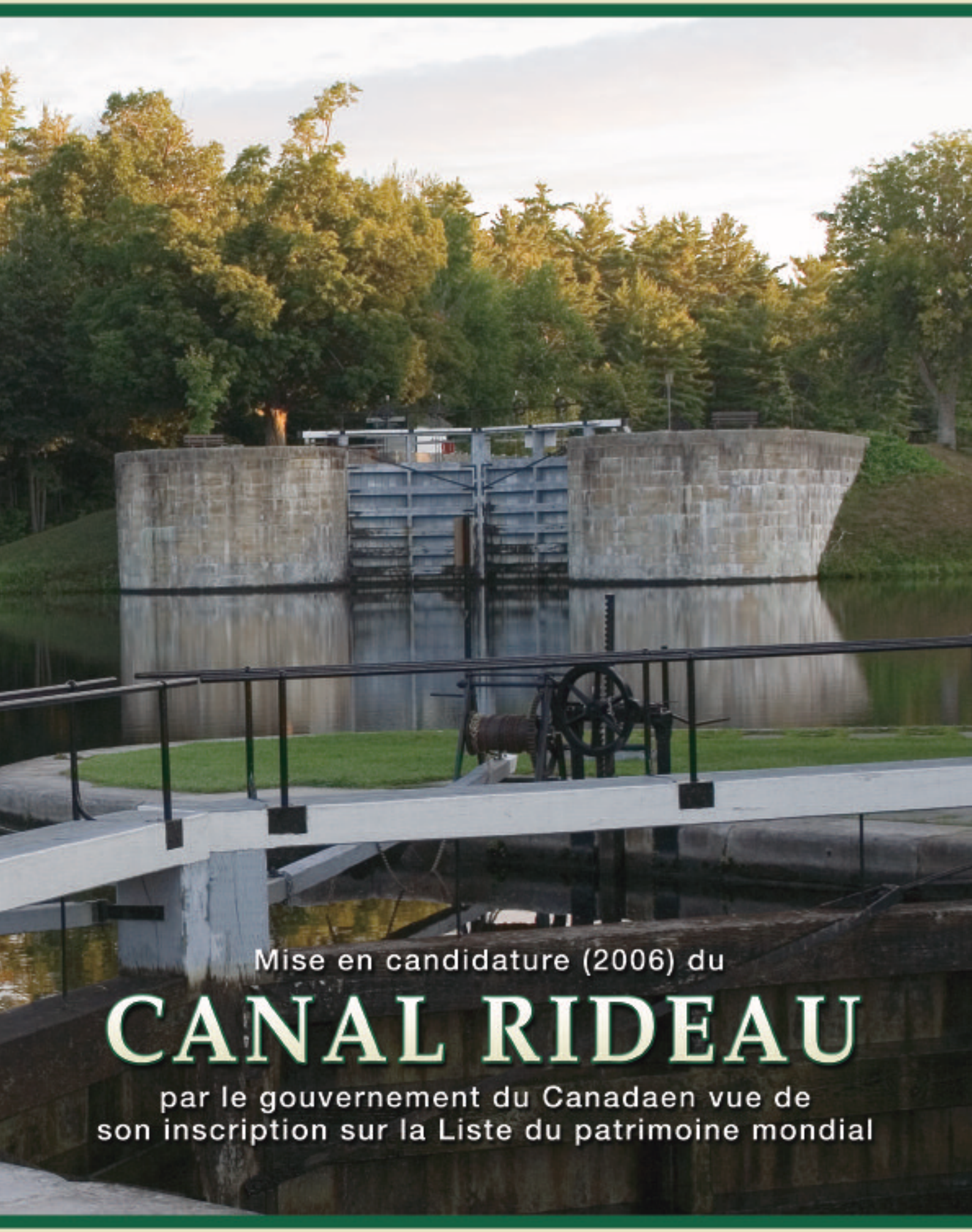


Mise en candidature (2006) du

CANAL RIDEAU

par le gouvernement du Canadaen vue de
son inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Parcs Canada Parks Canada

Canada

Table des matières

Sommaire

1. Identification de la propriété 6

A. Pays/État partie 7
B. État, province ou région 7
C. Nom de la propriété 7
D. Coordonnées géographiques à la seconde près 7
E. Cartes et plans indiquant les limites de la propriété mise en candidature et de la zone tampon . . .7
F. Superficie de la propriété mise en candidature (ha) et de la zone tampon proposée (ha) 7

2. Description 13

A. Description de la propriété 15
B. Histoire et évolution de la propriété 74

3. Justification de l'inscription 85

A. Critères en vertu desquels l'inscription est proposée 86
B. Proposition de déclaration de valeur universelle exceptionnelle 91
C. Analyse comparative 91
D. Authenticité 95

4. État de conservation et facteurs ayant une incidence sur la propriété . .103

A. État de conservation actuel 104
B. Facteurs ayant une incidence sur la propriété 109
(i) Pressions exercées par le développement 109
(ii) Pressions environnementales 109
(iii) Catastrophes naturelles 110
(iv) Pressions exercées par les visiteurs/activités touristiques 110
(v) Nombre d'habitants dans la propriété mise en candidature et la zone tampon . . .111

5. Protection et gestion de la propriété 113

A. Propriétaire 114
B. Désignation de protection 114
C. Moyens de mise en œuvre des mesures de protection 114
D. Plans relatifs à la municipalité et à la région où se situe la propriété mise en candidature 117
E. Plan de gestion de la propriété 119
F. Sources et niveaux de financement 120
G. Sources d'expertise et formation en techniques de conservation et de gestion 121
H. Installations destinées aux visiteurs et statistiques 121
I. Politiques et programmes liés à la mise en valeur et à la promotion de la propriété 122
J. Niveaux de dotation 124

6. Surveillance 125

A. Indicateurs-clés permettant de mesurer l'état de conservation 126
B. Dispositions administratives pour la surveillance de la propriété 126
C. Résultats de rapports antérieurs 127

7. Documentation 129

A. Inventaire des photographies, des diapositives et des images, tableau d'autorisation et autre matériel audiovisuel 130
B. Textes relatifs à la désignation, copies des plans directeurs de la propriété ou des documents de gestion et extraits des autres plans se rapportant à la propriété 137
C. Format et date des dossiers ou de l'inventaire de la propriété les plus récents 137
D. Adresses des lieux de conservation des inventaires, dossiers et archives 137
E. Bibliographie 138
F. Liste des documents et renseignements en annexe 145
G. Glossaire 147

8. Coordonnées des responsables 151

A. Rédacteur 153
B. Institution/agence locale officielle 153
C. Autres institutions locales 153
D. Adresse du site Web officiel 153

9. Signature au nom de l'état partie 155

Sommaire

État partie

Canada

État, province ou région

Province de l'Ontario

Nom de la propriété

Canal Rideau

La propriété mise en candidature comprend les ouvrages d'art, les fortifications connexes, les bâtiments, les terrains sur lesquels se trouvent les postes d'éclusage et leurs ressources archéologiques ainsi que le cours même du canal à plans d'eau successifs.

Coordonnées géographiques à la seconde près

L'entrée nord du canal à Ottawa, en bordure de la rivière des Outaouais, se trouve à 75° 42′ de longitude ouest et 45° 26′ de latitude nord. L'entrée sud à Kingston, dans le lac Ontario, se trouve à 76° 28′ de longitude ouest et 44° 14′ de latitude nord.

Description textuelle des limites de la propriété mise en candidature

La propriété mise en candidature comporte six éléments, le canal Rideau avec ses postes d'éclusage et ses tronçons navigables du réseau à plans d'eau successifs ainsi que les fortifications à Kingston. Les limites du canal Rideau sont la laisse de hautes eaux des tronçons du canal à plans d'eau successifs et les propriétés de l'Agence Parcs Canada aux vingtquatre postes d'éclusage. Les limites des fortifications de Kingston sont définies par les propriétés de l'Agence Parcs Canada et celles du ministère de la Défense nationale.

Cartes et plans indiquant les limites de la propriété mise en candidature et de la zone tampon

La carte 1 montre la totalité de la propriété mise en candidature à une échelle de 1:657 296.

La carte 2 montre l'emplacement du canal Rideau dans l'État partie à une échelle de 1:27 718 254.

Les cartes 3 à 3.57 (voir l'annexe des cartes) montrent la propriété mise en candidature et la zone tampon à une échelle de 1:20 000.

Les cartes 4 à 4.24 (voir l'annexe des cartes) montrent les postes d'éclusage à une échelle de 1:4 800.

La carte 5 (voir l'annexe des cartes) montre les fortifications de Kingston à une échelle de 1:12 600.

Justification : Énoncé de valeur universelle exceptionnelle

De par son concept, son plan et son exécution, le canal Rideau est l'exemple le plus remarquable à subsister au monde d'un canal à plans d'eau successifs construit au début du XIX^{e} siècle, et l'un des premiers canaux conçus expressément pour les navires à vapeur. Il est un exemple exceptionnel de transfert d'une technologie des transports de l'Europe à l'Amérique du Nord et de son ingénieuse adaptation à l'environnement nord-américain. Rare exemple de canal construit avant tout à des fins militaires stratégiques, le Rideau, avec son ensemble de fortifications militaires, témoigne d'un chapitre extraordinaire de l'histoire de l'Homme, celui où la Grande-Bretagne et les États-Unis se sont disputés le contrôle de la partie nord du continent nord-américain.

Critère de mise en candidature de la propriété

Critère (i) : Le canal Rideau est un chef-d'oeuvre du génie créateur humain.

Dans un élan de génie créateur, le lieutenant-colonel John By des Royal Engineers a envisagé la création d'un canal à plans d'eau successifs de proportions gigantesques. L'approche utilisée était tout à fait novatrice – et risquée au plan technique. À l'époque, le réseau des plans d'eau successifs était en effet pratiquement inusité en Europe.

Critère (ii) : Le canal Rideau témoigne d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée sur le développement de la technologie.

La construction du canal Rideau et de ses fortifications a exigé l'adaptation de technologies européennes à l'environnement nord-américain ainsi qu'aux circonstances et à la géographie propres à ce cadre. L'expérience acquise lors de la conception du canal Rideau et de ses fortifications a porté ces technologies à un sommet inégalé.

Critère (iv) : Le canal Rideau est un exemple remarquable d'un ensemble technologique illustrant une période significative de l'histoire de l'Homme.

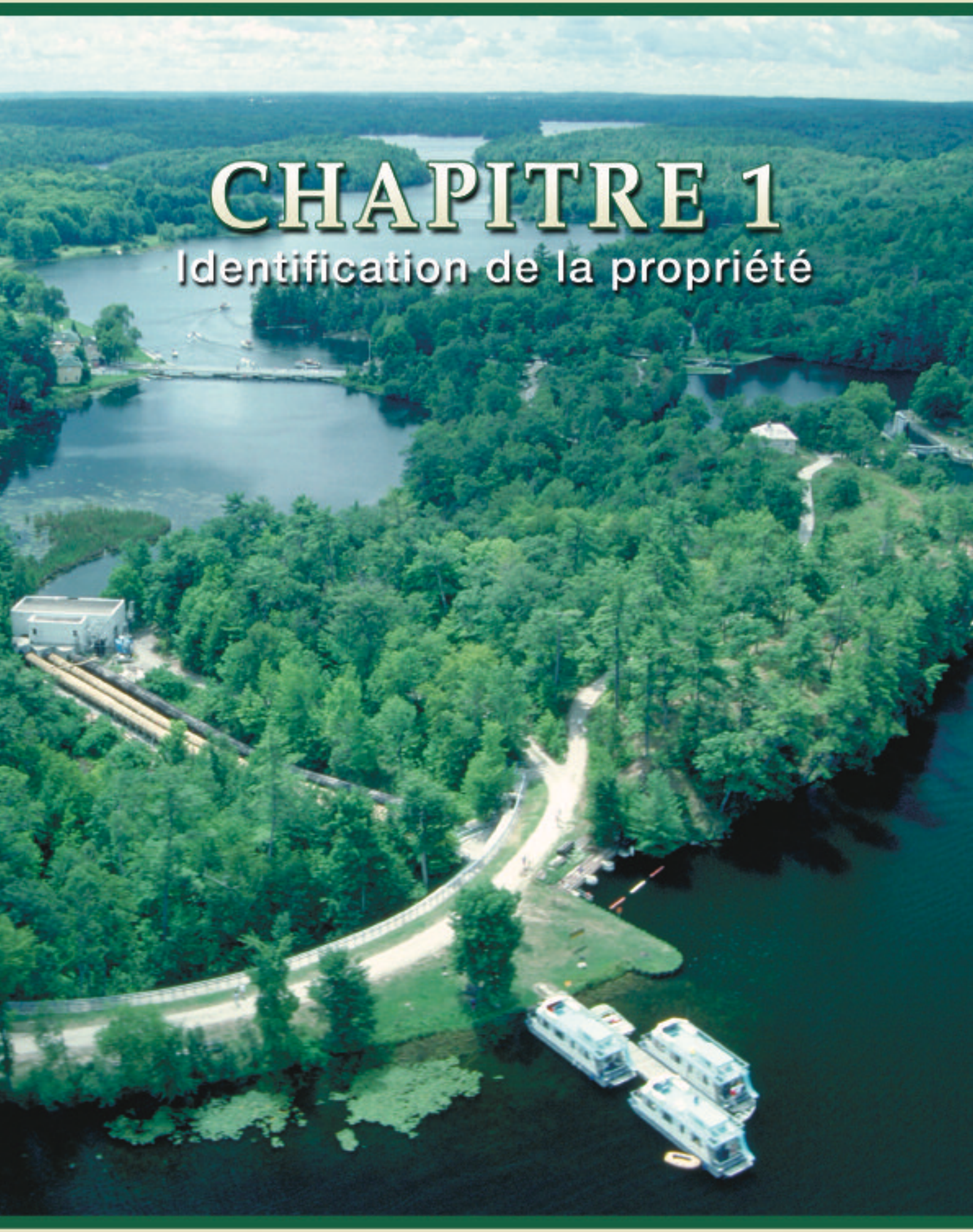
Le canal Rideau est l'un des seuls canaux au monde construits principalement à des fins militaires stratégiques; avec ses ouvrages défensifs, il a été aménagé à une époque où la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique se disputaient la domination de la partie nord du continent nord-américain.

Nom et coordonnées de l'agence/ institution locale

Directeur, Canal Rideau
Agence Parcs Canada
34A, rue Beckwith Sud
Smiths Falls (Ontario)
K7A 2A8, Canada

N° de téléphone : 613-283-5170

Adresse électronique : rideaucanal-info@pc.gc.ca



CHAPITRE 1

Identification de la propriété

1. Identification de la propriété

A. Pays/État partie

Canada

B. État, province ou région

Province de l'Ontario

C. Nom de la propriété

Le canal Rideau

La propriété mise en candidature comprend les ouvrages d'art, les fortifications connexes, les bâtiments, les terrains sur lesquels se trouvent les postes d'éclusage et leurs ressources archéologiques ainsi que le cours même du canal à plans d'eau successifs.

D. Coordonnées géographiques à la seconde près

L'entrée nord du canal à Ottawa, en bordure de la rivière des Outaouais, se trouve à 75° 42′ de longitude ouest et 45° 26′ de latitude nord. L'entrée sud à Kingston, sur la rive du lac Ontario, se trouve à 76° 28′ de longitude ouest et 44° 14′ de latitude nord. Les coordonnées des six éléments de la propriété sont indiquées dans le tableau d'inscription sérielle.

E. Cartes et plans indiquant les limites de la propriété mise en candidature et de la zone tampon

La carte 1 montre la totalité de la propriété mise en candidature à une échelle de 1:657 296.

La carte 2 montre l'emplacement du canal Rideau dans l'État partie à une échelle de 1:27 718 254.

Les cartes 3 à 3.57 (voir l'annexe des cartes) montrent la propriété mise en candidature et la zone tampon à une échelle de 1:20 000.

Les cartes 4 à 4.24 (voir l'annexe des cartes) montrent les postes d'éclusage à une échelle de 1:4 800.

La carte 5 (voir l'annexe des cartes) montre les fortifications de Kingston à une échelle de 1:12 600.

F. Superficie de la propriété mise en candidature et de la zone tampon proposée

Superficie de la propriété mise en candidature : 21 454.81 hectares

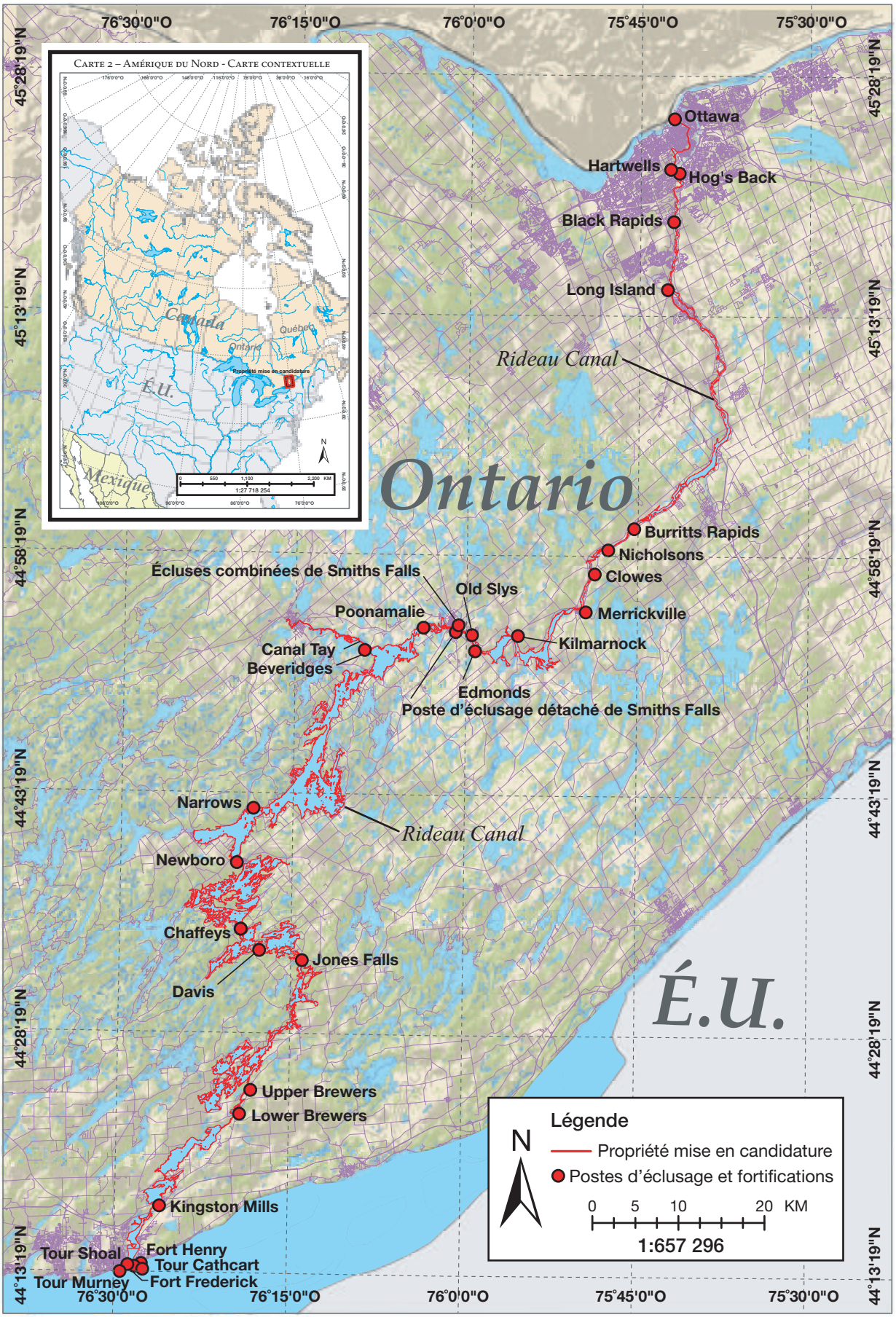
Zone tampon : 2 363,20 hectares

Total : 23 818,01 hectares

Serial Nomination Table

Élément NO.	Nom de l'élément	Superficie (ha)	Tampon (ha)	Coordonnées géographiques		Carte
01	**Canal Rideau**	21427.07	2334.78	De N45 20 21.31 (poste d'éclusage d'Ottawa)	O75 42 6.11	1 2
				à N44 15 52 49 (lac Ontario)	O76 28 00.46	3.1 - 3.57 4.1 - 4.24
02	**Fort Henry, Kingston**	23.90	11.88	N44 13 51.41	O76 27 35.70	5
03	**Fort Frederick, Kingston**	3.10	3.00	N44 13 40.64	O76 28 10.61	5
04	**Tour Cathcart, île Cedar**	0.25	9.15	N44 13 30.04	O76 27 27.93	5
05	**Tour Shoal, Kingston**	0.32	1.68	N44 13 45.88	O76 28 44.90	5
06	**Tour Murney, Kingston**	0.17	2.71	N44 13 19.71	O76 29 25 22	5
TOTAL		21454.81	2363.20			

Carte 1 – Canal Rideau - Propriété mise en candidature



Carte 2 – Amérique du Nord - Carte contextuelle

